



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM SOULLANS 9 PLACE JEAN YOLE 85300 SOULLANS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 3 000 €.

Melle TOUGERON Laurine, gérant de la société A FLEUR DE LAU, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 14 PLACE JEAN YOLE 85300 SOULLANS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	TOUGERON Laurine 49 rue de l'Atlantique 85220 ST MAIXENT SUR VIE
Nombre de parts	300
Montant versé	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 15519 39049 00020962505 50 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

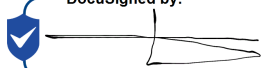
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 janvier 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Laëtitia Renaud
Conseillère Clientèle Professionnelle
06 31 05 47 46

JST06

DocuSigned by:

7C4D3C91C0DA498...

CAISSE DE CREDIT MUTUEL
DE SOULLANS
Société coopérative de crédit à capital
variable et à responsabilité limitée
RCS de la Roche sur Yon 476 986
Intermédiaire en opérations d'assurance
La Caisse n° 07027974 CCM affiliée à
9, place Jean Yole
85300 SOULLANS
Tél. 02 51 68 00 49 - Fax 02 51 68 63 16